

# Réforme des retraites

Exprimez-vous sur

<https://participez.reforme-retraite.gouv.fr/>



Nous vous avons déjà invité à vous exprimer à l'occasion de la première consultation citoyenne sur la réforme des retraites en juillet 2018. Depuis la publication du rapport Delevoye, une nouvelle phase de concertation s'est ouverte, et avec elle une nouvelle consultation des citoyens.

La CFE-CGC souhaite profiter de ce canal pour faire entendre sa voix. Nous vous invitons à vous exprimer vous aussi sur cette plateforme. Cela ne vous prendra que quelques minutes de remplir le questionnaire à choix multiple.

## Mode d'emploi : Se connecter en quelques clics

Pour participer à la consultation, vous devez OBLIGATOIREMENT vous inscrire sur la plateforme (cf. : bouton Inscription en haut à droite du site).

Vous devez indiquer un nom ou pseudonyme, une adresse électronique et un mot de passe. Un courriel automatique va vous être envoyé : vous devez le valider dans les 12 heures pour confirmer votre inscription.

C'est fait ? Vous pouvez désormais vous connecter à tout moment.

Nous vous invitons maintenant à cliquer sur « Complétez le questionnaire en quelques minutes » en page d'accueil. Nous vous adressons ci-après nos propositions de réponse. Vous pouvez vous en inspirer ou remplir par vous-même, en sachant qu'il n'y a aucune obligation à répondre à toutes les questions.

Si vous le souhaitez, il est également possible de « déposer des propositions » en réaction aux préconisations du Haut-commissaire : il s'agit du deuxième encadré proposé : « Donnez votre avis ».

Enfin, n'hésitez-pas à vous exprimer plus librement via : « Posez une question à Jean-Paul Delevoye »

 <b>Complétez le questionnaire en quelques minutes</b> ⌚ 5 minutes <a href="#">Répondez aux questions &gt;</a>	 <b>Donnez votre avis</b> ⌚ 10 minutes <a href="#">Exprimez-vous sur les préconisations pour un nouveau système de retraites &gt;</a>	 <b>Posez une question à Jean-Paul Delevoye</b> ⌚ 2 minutes <a href="#">Accédez aux questions et réponses &gt;</a>
--	---	--

## Propositions de réponses au questionnaire

### 1. Objectifs globaux du futur système universel de retraites

La mise en place d'un système universel de retraites par répartition répond à plusieurs objectifs. Parmi les objectifs ci-dessous, lesquels vous semblent prioritaires ?

- Il n'est pas nécessaire de mettre en place un système universel de retraites, le système actuel est globalement satisfaisant

### 2. Mise en place d'un système à points

Le futur système universel de retraites fonctionnera avec des points au lieu des trimestres d'aujourd'hui. Parmi les propositions ci-dessous, lesquelles vous paraissent prioritaires pour le calcul des points ?

- Avoir un compte permettant de suivre ses points et de savoir à tout moment à quel montant de retraite cela correspond
- Avoir des points même si on ne peut pas travailler pour les périodes de maternité, maladie, chômage et handicap

### 3. Entrée en vigueur et transition vers le nouveau système de retraites

Le futur système universel de retraites se mettra en place progressivement. Selon vous, doit-il concerner :

Pas de réponse à cette question : Aucune des réponses proposées ne nous convient dans la mesure où nous ne voulons pas basculer dans un régime unique.

### 4. Les inégalités au sein du système de retraites actuel

Le futur système universel de retraites vise à lutter contre les inégalités et à construire un système plus juste. Selon vous, quelles inégalités doit-il contribuer à réduire en priorité ?

- Il n'est pas nécessaire de réduire les inégalités, la retraite doit être le seul reflet du salaire que l'on a eu lorsque l'on travaillait

## **5. Dispositifs de solidarité**

Le futur système universel de retraites comportera des dispositifs de solidarité. Il est prioritaire selon vous de :

Toutes réponses sauf la dernière proposition : Le site limite à 3 réponses, or elles nous conviennent toutes sauf la dernière « il n'est pas nécessaire d'avoir des dispositifs de solidarité... ». Nous vous laissons donc opter pour 3 réponses selon votre sensibilité.

## **6. Interruptions d'activité**

Afin de compenser les périodes de maladie, de maternité et d'invalidité pendant lesquelles il n'est pas possible de travailler, le nouveau système universel de retraites doit-il :

- Attribuer autant de points que si la personne travaillait

Afin de compenser les périodes de chômage, le futur système universel de retraites, doit-il :

- Attribuer autant de points que si la personne travaillait

## **7. Minimum de pension**

Dans le futur système universel de retraites, il est proposé d'avoir un montant minimum de retraite. Il est prioritaire selon vous de :

- AUTRE : Le montant minimum de la pension d'un assuré ayant une carrière complète doit rester supérieur au minimum vieillesse (ASPA)

## **8. Départs anticipés**

Il est proposé dans le futur système universel de retraites d'adapter les conditions de départ à la retraite pour les personnes ayant eu des carrières longues et/ou pénibles. Parmi les propositions suivantes, lesquelles vous paraissent prioritaires :

Toutes réponses sauf la dernière proposition : Le site limite à 3 réponses, or elles nous conviennent toutes sauf la dernière « il ne faut pas autoriser de départs anticipés... ». Nous vous laissons donc opter pour 3 réponses selon votre sensibilité.

## **9. Âge du taux plein**

Dans le futur système universel de retraites, il y aura comme aujourd'hui un âge minimal de départ et un âge permettant de bénéficier de 100% de sa retraite (taux plein). Parmi les propositions suivantes, lesquelles vous paraissent prioritaires :

- Conserver un âge minimum de départ à 62 ans
- Garantir 100% de la retraite (retraite à taux plein) à ceux qui ne peuvent plus travailler en raison de problèmes de santé
- AUTRE : Fixer le même âge du taux plein pour tous (sans distinction de l'année de naissance)

## **10. Points accordés pour les enfants**

Dans le futur système universel de retraites, des points seront accordés aux parents qui ont eu des enfants afin de compenser l'impact que cela a eu sur leur carrière professionnelle. Il est prioritaire selon vous de :

- AUTRE : Dans un régime qui impose une condition de durée de cotisation (43 ans), il est impératif de continuer d'accorder des trimestres pour enfants aux femmes, indépendamment des points.

### **11. Réversion**

Dans le futur système universel de retraites, il y aura un dispositif de réversion afin que les veuves et les veufs touchent une partie de la retraite de leur conjoint décédé. Parmi les propositions suivantes, lesquelles vous paraissent prioritaires :

- Accorder la pension de réversion au conjoint survivant sans conditions de ressources

### **12. Équilibre du futur système universel de retraites**

L'objectif est que le système soit équilibré financièrement notamment pour garantir une retraite aux jeunes générations. Afin de maintenir l'équilibre du système en tenant compte de l'augmentation de l'espérance de vie, vous semble-t-il nécessaire :

- AUTRE : Un régime de retraite par répartition n'a pas vocation à être équilibré à un instant t. Cependant pour la pérennité du système, il est nécessaire de disposer de réserves pour faire face aux aléas. C'est le modèle selon lequel fonctionnent les régimes complémentaires depuis 1945.

### **13. Cotisations**

Selon vous, que faut-il faire en priorité dans le nouveau système universel de retraites pour que les règles de cotisation soient équitables ?

- AUTRE : En principe, un régime par points est essentiellement contributif. Ce qui importe c'est que le montant des cotisations versées soit proportionnel aux droits acquis.

### **14. Transition emploi-retraite**

Le futur système universel de retraites doit permettre de faciliter la transition entre la fin de la vie professionnelle et le départ à la retraite. Parmi les propositions suivantes, lesquelles vous paraissent prioritaires :

- Permettre aux retraités qui reprennent une activité de continuer à acquérir des droits pour augmenter leur retraite définitive, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui
- AUTRE : Le futur système doit permettre l'accès à la retraite progressive pour tous, y compris les cadres aux forfait-jours, et sans que l'employeur ne puisse s'y opposer.

### **15. Gouvernance et pilotage du futur système universel de retraites**

Le pilotage du futur système universel de retraites permettra par exemple de définir l'évolution des pensions. Selon vous, par qui doit-il être assuré ?

- Les partenaires sociaux (syndicats de salariés et représentants des employeurs)
- AUTRE : Il est important que le Conseil d'Administration soit composé par ceux qui versent les cotisations et qu'il dispose des pouvoirs nécessaires pour piloter le régime en toute indépendance.